

ENSEMBLE POUR



RAPPORT ANNUEL 2016-2017
FÉDÉRATION DES HARMONIES ET ORCHESTRES
SYMPHONIQUES DU QUÉBEC


FHOSQ
FHOSQ.ORG



La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec est reconnue et soutenue par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec



SOMMAIRE

MEMBRES du conseil d'administration et du personnel	4
MOT du président	5
MISSION / Organigramme	6
DÉROULEMENT de la journée	7
ORDRE DU JOUR de l'Assemblée générale annuelle 2017	8
PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale annuelle 2016	9
PRÉSENTATION des membres du conseil d'administration et du personnel 2016-2017	15
RAPPORT d'activités 2016-2017	19
MISES EN CANDIDATURES / postes d'administrateurs 2017-2018	33
PROPOSITIONS de changements aux règlements du Festival et du Concours	34
ANNEXES PLAN de développement stratégique 2014-2019 PLAN d'action quinquennal	35
ANNEXES RÈGLEMENTS généraux de la corporation	39
ANNEXES RÈGLES d'éthique	45

MEMBRES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

PRÉSIDENT	Sylvain Lalonde
VICE-PRÉSIDENTE	Josée Crête
SECRÉTAIRE	Guillaume Hétu
TRÉSORIER	Claude St-Amand
ADMINISTRATEURS	Andréanne Allard Gabrielle Ayotte Marc Deschamps Stéphanie Faucher Claude Tremblay

PERSONNEL

FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

Directrice générale	Chantal Isabelle
Coordonnatrice	Daphné Bisson
Adjointe	Danielle Morin

COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

Directeur général	Jean-Marie Messier
Coordonnatrice	Claudine Roussel
Préposée à l'accueil	Isabelle Côté
Responsable des communications	Marc-Antoine Tessier
Directeur technique	Sébastien Hinse
Directeur logistique	Frédéric Messier

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONCOURS SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES DE LA FHOSQ

Coordonnatrice	Isabelle Lamontagne
----------------	---------------------

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le bilan des réalisations de la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec au cours de l'année 2016-2017.

Au cours de mon prochain mandat à la présidence, mon troisième, nous aurons à mener à bien un plan de relève de la permanence de la FHOSQ qui permet d'entrevoir de nouvelles avenues de développement. Cette transition coïncidera avec la prochaine planification stratégique de la FHOSQ qui englobera aussi celles du Concours et du Festival, offrant ainsi une occasion unique de donner un nouvel élan à notre vénérable organisation.

Tout comme je le mentionnais l'an dernier, nous sommes toujours reconnaissants de pouvoir compter sur un soutien du Ministère de la Culture et des Communications tout en espérant que les prochaines années soient plus favorables au développement du loisir culturel. Nous portons de grands espoirs envers la nouvelle Politique culturelle, qui sera dévoilée à la fin de cette année, et souhaitons vivement qu'une plus grande reconnaissance soit apportée à la pratique amateur et son apport culturel, éducatif et économique. Dans ce contexte politique, il est important de compter sur l'engagement et la participation des membres, du regroupement de nos forces et de l'expression de nos voix présentes partout sur le territoire du Québec.

Je tiens à souligner encore une fois le soutien sans faille de nos commanditaires et de nos partenaires les camps musicaux et écoles d'enseignement supérieur en musique qui continuent de croire dans la FHOSQ et ses événements.

Je veux remercier tous les membres pour leur engagement envers la FHOSQ, leur participation à nos activités et nos événements et vous, participants à l'Assemblée générale annuelle. L'organisation démocratique de notre organisation repose sur la participation et l'engagement de vous tous!

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers les membres des conseils d'administration de la FHOSQ, des comités organisateurs du Concours et du Festival ainsi que tous les membres du personnel des diverses organisations pour leur engagement indéfectible à faire de votre Fédération LA référence en ce domaine!

Bonne lecture!



Sylvain Lalonde, Président

NOTRE MISSION

Développer la pratique de la musique d'ensemble et promouvoir ses bienfaits pour les individus

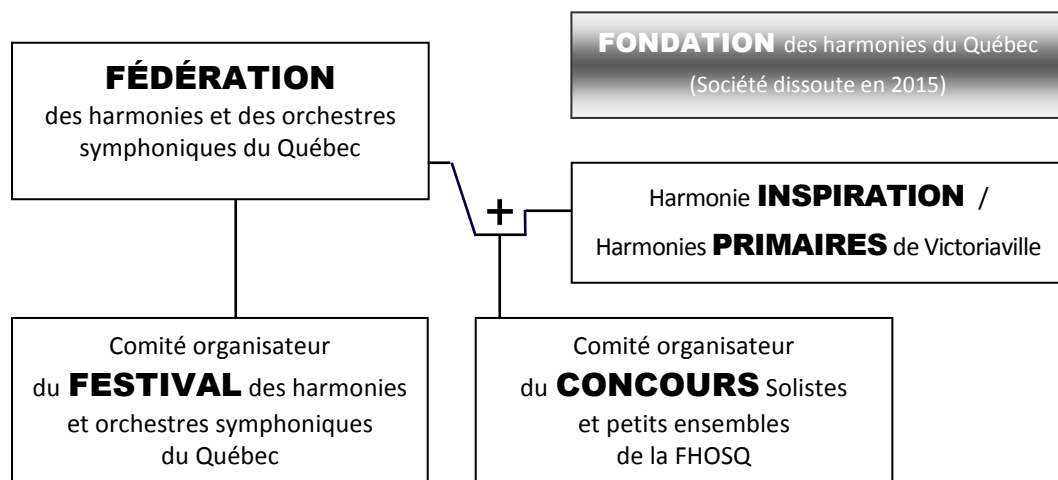
NOTRE VISION

Être LA référence en ressources pour les ensembles de concert dans le but d'accroître leur vitalité et leur rayonnement

NOS VALEURS

Passion - Excellence - Leadership
Respect - Intégrité - Professionnalisme

ORGANIGRAMME



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h00	ACCUEIL ET INSCRIPTION
9h30	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Vérification du droit de vote Lecture et adoption de l'ordre du jour Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2016 Présentation des membres du c.a. 2016-2017 Rapport d'activités 2016-2017 Étude et approbation des états financiers 2016-2017 Cotisations 2018 Nomination du comptable professionnel agréé (CPA)
10h45	PAUSE
11h00	Mises en candidature Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection Rapport du comité de mises en candidatures 2017-2018 Élection à la Présidence Élection aux postes d'administrateurs (4) Règlements généraux de la FHOSQ
12h00	DÎNER
13h00	Concours Rapport 2017 Concours 2018 Propositions de changements aux règlements du Concours 2019 Festival Rapport 2017 Festival 2018 Propositions de changements aux règlements du Festival 2019 Affaires diverses
15h30	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Vérification du droit de vote**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2016**
- 5. Présentation des membres du conseil d'administration 2016-2017**
- 6. Rapport d'activités 2016-2017**
- 7. Étude et approbation des états financiers et du rapport du comptable professionnel agréé (CPA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017**
 - 7.1. Nomination d'un comptable professionnel agréé (CPA)
 - 7.2. Cotisations 2018
- 8. Mises en candidature**
 - 8.1. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
 - 8.2. Rapport du comité / mises en candidature c.a. 2017-2018
 - 8.2.1. Élection au poste de président
 - 8.2.2. Élection aux postes d'administrateurs (4)
- 9. Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ**
 - 9.1. Rapport de la coordonnatrice pour le Concours 2017
 - 9.1.1. États sommaires des revenus et dépenses du Concours 2017
 - 9.2. Propositions du comité des règlements pour le Concours 2018
 - 9.2.1. Présentation d'une nouvelle catégorie : duos
 - 9.2.2. Recommandations des membres pour le Concours 2018
 - 9.3. Propositions de changements aux règlements pour le Concours 2019
- 10. Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec**
 - 10.1. Rapport du directeur général pour le Festival 2017
 - 10.1.1. États sommaires des revenus et dépenses du Festival 2017
 - 10.2. Propositions du comité des règlements pour le Festival 2018
 - 10.2.1. Recommandations des membres pour le Festival 2018
 - 10.3. Propositions de changements aux règlements pour le Festival 2019
- 11. Ratification des actes des administrateurs**
- 12. Affaires diverses**
- 13. Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

Tenue le 22 octobre 2016 à l'hôtel Holiday Inn Express de St-Hyacinthe

Membres du conseil d'administration :

Étaient présents : Sylvain Lalonde, président
Guillaume Héту, secrétaire ^{par interim}
Andréanne Allard, administratrice
Daphné Bisson, administratrice
Josée Crête, vice-présidente
Claude St-Amand, trésorier
Stéphanie Faucher, administratrice
Claude Tremblay, administrateur

Sylvain Lalonde, président, souhaite la bienvenue aux délégués présents.

1.0 Ouverture de l'Assemblée

RÉSOLUTION AG-16-01

Il est proposé par Réal Deschênes et appuyé de Maxime Salois d'ouvrir l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec à 9h30 le samedi 22 octobre 2016.

- adopté à l'unanimité -

2.0 Présence et vérification du droit de vote

Chantal Isabelle explique le procédé d'identification des membres et de votation.

Étaient présents :

HARMONIES JUNIORS

Allard Andréanne	Harmonie intermédiaire du CSA	Lachine
St-Amand Claude	Harmonie Cadette St-Léon	Cowansville
Héту Guillaume	Collège Reine-Marie	Montréal
Crête Josée	Harmonie Vicas Inspiration	Victoriaville
Deschamps Marc	Collège Notre-Dame	Montréal
Biunno Mark	Collège Notre-Dame	Montréal
Lafond Francine	Harmonie La Riveraine	St-Wenceslas
Deschênes Réal	Harmonie La Riveraine	St-Wenceslas
Deschênes Léonie	Harmonie La Riveraine	St-Wenceslas

HARMONIES SENIORS

Aubin Serge	Harmonie Les Vents du Sud	Longueuil
Canuel Émilie	Harmonie Les Vents du Sud	Longueuil
Bisson Daphné	Harmonie Laval	Montréal
Tremblay Claude	Harmonie Transison d'Alma	Alma
Lalonde Sylvain	Carrefour musical d'Outaouais	Gatineau
Faucher Stéphanie	Orchestre à vent du Centre-du-Québec	Victoriaville
Lavertu Michelle	Ensemble à vents de Victoriaville	Victoriaville
Thériault Hugues	Orchestre à vent du Centre-du-Québec	Victoriaville
Salois Maxime	OVNI	Montréal
Champagne Mychelle-Louise	Harmonie Calixa-Lavallée	Sorel
Laforest Josée	Harmonie Calixa-Lavallée	Sorel

OBSERVATEURS

Isabelle Chantal	Directrice générale FHOSQ
Morin Danielle	Secrétaire de la FHOSQ
Messier Jean-Marie	Directeur général Festival
Lamontagne Isabelle	Coordonnatrice Concours

3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION AG-16-02

Il est proposé par Réal Deschênes et appuyé de Maxime Salois d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Ratification des actes des administrateurs
- 12.2 Comité de formation
- 12.3 REPPMQ
- 12.4 Camps musicaux
- 12.5 Membres honoraires

Et ce, tout en conservant l'item «affaires diverses» ouvert.

- adopté à l'unanimité -

4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2015

Les membres présents procèdent à une lecture personnelle du procès-verbal de l'AGA 2015.

RÉSOLUTION AG-16-03

Il est proposé par Léonie Deschênes et appuyé de Réal Deschênes d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2015.

- adopté à l'unanimité -

4.1 Suites au procès-verbal

11.3 Dossier Lobby

Chantal Isabelle fait le suivi du dossier : le 28 septembre dernier, le Commissaire au lobbyisme du Québec présentait son rapport devant la Commission des institutions, en présence de la Ministre de Santis. L'audition portait sur son rapport, principalement sur les pistes de solutions proposées. Force est de constater que l'assujettissement des OSBL n'est plus une priorité, face à toutes les autres modifications réclamées quant à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Les propos échangés ont essentiellement traités des problèmes d'application que créerait l'assujettissement de tous les OSBL, et des nécessaires distinctions entre intérêts privés et intérêts publics. Nous demeurons vigilants quant aux suites du dossier car il ne faut pas oublier que le projet de loi 56 n'est pas encore retiré ni modifié.

5.0 Présentation des membres du conseil d'administration 2015-2016

Sylvain Lalonde fait la présentation des membres du conseil d'administration 2015-2016 et résume les différentes tâches de chacun.

6.0 Présentation du rapport d'activités 2015-2016

Sylvain Lalonde présente le rapport d'activités 2015-2016.

Maxime Salois souligne que le Prix Reconnaissance a été renommé au nom de Gilles-Valois.

Denis Lalonde revient sur les consultations régionales et le changement d'attitude du Ministre entre le début des consultations et la fin. Le briefing des fonctionnaires auraient contribué à ce changement de cap et à l'amélioration de la compréhension de la réalité des organismes de loisir culturel. On continue à mettre de la pression politique pour une rencontre avec le Ministre Fortin. Le Festival tente, par le biais d'Alain Webster de l'UdeS, d'approcher le Ministre Fortin à titre de président d'honneur.

Denis Lalonde suggère d'engager des ressources (projets d'Emploi Canada ou autres) pour faire une promotion directe auprès des ensembles potentiels pour susciter une plus forte adhésion à la FHOSQ et ses services. Chantal Isabelle explique qu'une grande partie de ce travail est déjà effectué via la plus grande facilité de trouver l'information en ligne et du démarchage réalisé par courrier, courriel et médias sociaux, comme en font foi les nombreux nouveaux adhérents au programme d'assurances de la FHOSQ à chaque année.

7.0 Étude et approbation des états financiers et du rapport du comptable professionnel agréé (CPA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Claude St-Amand, trésorier, présente les états financiers de la FHOSQ ainsi que le rapport du comptable professionnel agréé (CPA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Denis Lalonde demande comment se comporte la FHOSQ au point de vue de l'auto-financement (% subventions vs revenus propres)? Chantal Isabelle explique que la FHOSQ performe beaucoup plus haut (près de 90%) que les normes du MCC qui sont de 35%.

RÉSOLUTION AG-16-04

Il est proposé par Denis Lalonde et appuyé de Alain Bisson d'adopter les états financiers et le rapport du comptable professionnel agréé (CPA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

- adopté à l'unanimité -

7.1 Cotisations 2017

RÉSOLUTION AG-16-05

Il est proposé par Claude St-Amand et appuyé de Alain Bisson d'accepter la proposition du conseil d'administration de la FHOSQ de conserver le statu quo quant aux montants des cotisations pour l'affiliation à la FHOSQ pour l'année 2017.

- adopté à l'unanimité -

7.2 Nomination du comptable professionnel agréé (CPA)

RÉSOLUTION AG-16-06

Il est proposé par Claude St-Amand et appuyé de Maxime Salois de mandater le conseil d'administration à nommer le comptable professionnel agréé (CPA) mandaté pour l'examen des comptes de la FHOSQ lors de la prochaine rencontre régulière du conseil d'administration.

- adopté à l'unanimité -

8.0 Règlements généraux de la FHOSQ

Il n'y a pas de proposition de changement aux règlements généraux de la FHOSQ.

9.0 Mises en candidatures

Claude Tremblay présente le mode de mises en candidatures :

La FHOSQ a mis sur pied en 2015 un comité qui voit à informer, solliciter, évaluer et recommander des personnes pour les sièges disponibles au conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle.

Les modalités pour 2016-2017 ont été communiquées aux membres de la FHOSQ et aux intervenants de notre milieu à de multiples reprises au cours des dernières semaines et le comité vous présentera son rapport en vue de l'élection des postes d'administrateurs pour la prochaine année.

9.1 Élection d'un président d'élection

RÉSOLUTION AG-16-07

Il est proposé par Josée Crête de nommer Claude Tremblay à titre de président d'élection et Guillaume Héту à titre de secrétaire d'élection.

- adopté à l'unanimité -

9.2 Rapport du comité de mises en candidatures

Le comité a reçu les candidatures suivantes :

Aux postes d'administrateurs :

- Andréanne Allard
- Claude St-Amand
- Daphné Bisson
- Marc Deschamps

9.3 Élections aux postes d'administrateurs

Le comité a jugé toutes ces candidatures comme recevables et acceptent tous les candidats.

Claude Tremblay, président d'élection, déclare élus tous les candidats pour un poste de deux ans au sein du c.a. de la FHOSQ.

RÉSOLUTION AG-16-08

L'ajournement de la rencontre est proposée par Josée Crête et appuyée de Guillaume Héту et ce, à 12h00 pour le dîner.

- adopté à l'unanimité -

RÉSOLUTION AG-16-09

La réouverture de la rencontre est proposée par Denis Lalonde et appuyé de Réal Deschênes et ce, à 13h20.

- adopté à l'unanimité -

10.0 Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ

10.1 Rapport de la coordonnatrice pour le Concours 2016

Isabelle Lamontagne, présente son rapport (voir en annexe).

Sylvain Lalonde souligne l'énorme défi d'augmenter la visibilité du Concours auprès de la population de Victoriaville, ce qu'Isabelle a brillamment relevé.

Denis Lalonde propose une motion de félicitations pour le travail d'Isabelle Lamontagne.

- appuyé et adopté à l'unanimité -

10.1.1 États sommaires des revenus et dépenses du Concours 2016

Isabelle Lamontagne informe que le Concours devrait dégager un certain surplus mais les chiffres seront finalisés en date du 31 décembre. On continue de bâtir également le fonds de réserve (objectif de 8 000\$).

10.2 Propositions de changements aux règlements Concours 2017

Josée Crête, responsable des compétitions, revient sur la longueur des présentations des médailles. On verra à regrouper plus d'instruments pour raccourcir lorsque possible.

10.3 Recommandations des membres pour le Concours 2017

Josée Crête informe que nous prenons ici des propositions à titre indicatif. Le comité des règlements doit étudier l'impact logistique et financier de chaque demande avant de les approuver ou de les rejeter.

Il n'y a pas de proposition.

10.4 Propositions de changements aux règlements Concours 2018

Josée Crête prend des propositions à titre indicatif car on doit étudier l'impact de chaque demande avant de les approuver ou de les rejeter.

Il n'y a pas de proposition.

11.0 Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

11.1 Rapport du directeur général pour le Festival 2016

Jean-Marie Messier présente son rapport : on sent un regain d'intérêt pour la musique et le Festival en particulier (peut-être dû au boom démographique?) alors que le Festival compte des ventes de 400 bracelets supplémentaires et que de nouvelles écoles manifestent leur intention de participer à l'édition 2017. Le comité organisateur a dû à contrecœur se résigner à augmenter le coût du bracelet de 1\$ dès 2017 au lieu de 2018 comme prévu. Le comité redoublera d'effort pour trouver également d'autres avenues de financement.

11.1.1 État sommaire des revenus et dépenses du Festival 2016

On prévoit un budget équilibré car on a géré les budgets de façon très serrée en fonction des coupures annoncées. Les coupures de subventions des différents ministères font mal au budget mais le fonds accumulé permet une sécurité relative à court et moyen terme.

11.2 Propositions de changements aux règlements Festival 2017

Il n'y a pas de proposition. Yannick Turcotte revient sur la problématique de la compréhension de certains profs envers la catégorie Intermédiaire où ils devraient plutôt s'inscrire selon le vécu de leur école. On réitère que nous visons surtout sur la sensibilisation plutôt que la coercition à ce niveau. On explique que le comité des règlements fait attention aux dérogations accordées et qu'il est toujours possible de présenter un grief. Yannick Turcotte suggère des pièces de grade maximum ou minimum par rapport à certaines classes. On considère qu'il n'est pas du rôle de la FHOSQ de s'immiscer dans les choix pédagogiques des chefs.

11.3 Recommandations des membres pour le Festival 2017

Josée Crête, responsable des compétitions, informe que nous prenons ici des propositions à titre indicatif. Le comité des règlements doit étudier l'impact logistique et financier de chaque demande avant de les approuver ou de les rejeter.

Il n'y a pas de proposition.

11.4 Propositions de changements aux règlements Festival 2018

Josée Crête prend des propositions à titre indicatif car on doit étudier l'impact de chaque demande avant de les approuver ou de les rejeter.

Il n'y a pas de proposition.

12.0 Affaires diverses

12.1 Ratification des actes des administrateurs

RÉSOLUTION AG-16-10

Il est proposé par Denis Lalonde et appuyé de Réal Deschênes d'approuver et de ratifier tous les règlements, résolutions, décisions et actes adoptés ou posés par les administrateurs et membres du conseil d'administration depuis la dernière Assemblée générale annuelle.

- adopté à l'unanimité -

12.2 Comité formation

Daphné Bisson explique que le comité travaille sur deux projets de formation : la mise en ligne de capsules vidéos sur ChallengeU et un programme de mentorat qui sera lancé dans sa version préliminaire en janvier prochain.

12.3 REPPMQ (Regroupement des écoles à projet particulier en musique du Québec)

Josée Crête informe qu'un sceau « musique-études » (comparable au sceau « sport-étude ») est en projet au MELS depuis maintenant 3 ans. Ce comité, affilié à la FAMEQ, souhaite publier une série d'articles pour faire rayonner les bons coups des membres. Une stagiaire développera des outils Web et fera les suivis des actions.

12.4 Camps musicaux

Denis Lalonde demande si un représentant du c.a. de la FHOSQ visite les camps musicaux pour vérifier s'ils agissent de façon conforme aux règlements de la FHOSQ pour les bourses de camps. Chantal Isabelle explique qu'il n'y a plus de représentant mandaté depuis quelques années et que c'est elle qui voit à valider les sessions accréditées selon l'information disponible sur les sites Web de chaque camp.

12.5 Membres honoraires FHOSQ

Claude St-Amand présente les deux nouveaux membres honoraires de la FHOSQ : la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec et son comité de membres honoraires intronisent Francine Lafond et Réal Deschênes à titre de membres honoraires de la FHOSQ pour leur engagement exceptionnel au développement de la musique d'harmonie auprès de musiciens du primaire du Centre-du-Québec. Madame Lafond et Monsieur Deschênes seront présentés officiellement lors de la soirée d'ouverture du Festival 2017 en mai prochain.

Divers témoignages de l'Assemblée confirment l'apport important de Francine et Réal au développement de la musique tant dans leur région que dans plusieurs régions du Québec.

13.0 Fermeture de l'Assemblée

RÉSOLUTION AG-16-11

Il est proposé par Maxime Salois et appuyé de Francine Lafond de clore l'Assemblée générale annuelle de la FHOSQ à 14h45 le samedi 22 octobre 2016.

- adopté à l'unanimité -

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

SYLVAIN LALONDE, PRÉSIDENT

- Président de la FHOSQ, du COCSPE (Concours) et du COFHOSQ (Festival)
- Responsable du personnel de la FHOSQ, du Concours et du Festival
- Responsable du comité Protocole, procédures, règles d'éthique et reconnaissance
- Responsable du Plan d'action quinquennal / Plan stratégique 2014-2019
- Responsable des relations politiques
- Co-responsable du comité Développement
- Membre du comité Plan stratégique 2019-2024
- Membre du comité Financement
- Membre du comité Évaluation

JOSÉE CRÊTE, VICE-PRÉSIDENTE

- Responsable de la coordination des compétitions et des règlements (Festival et Concours)
- Responsable des remises de prix (Festival et Concours)
- Membre du comité Protocole, procédures, règles d'éthique et reconnaissance
- Membre du comité Membres honoraires / reconnaissance
- Membre du comité Formation
- Membre du comité Financement
- Membre du comité Évaluation
- Personne-ressource aux relations politiques

CLAUDE ST-AMAND, TRÉSORIER

- Responsable de la trésorerie et du comité Financement
- Représentant de la FHOSQ au COCSPE (Concours) et au COFHOSQ (Festival)
- Responsable du comité Membres honoraires / reconnaissance
- Responsable du projet Archives
- Membre du comité Protocole, procédures, règles d'éthique et reconnaissance
- Personne-ressource aux relations politiques

GUILLAUME HÉTU, SECRÉTAIRE

- Représentant de la FHOSQ au COFHOSQ (Festival)
- Co-responsable du comité Développement
- Membre du comité Formation
- Membre du comité Plan stratégique 2019-2024
- Membre du comité Évaluation
- Personne-ressource aux listes des pièces interprétées et approbation des grades

ANDRÉANNE ALLARD, ADMINISTRATRICE

- Représentante de la FHOSQ au COCSPE (Concours)
- Responsable de la mise à jour des listes de pièces interprétées (Concours et Festival)
- Membre du comité Formation
- Membre du comité Plan stratégique 2019-2024

GABRIELLE AYOTTE, ADMINISTRATRICE

- Membre du comité Financement
- Membre du comité Développement
- Membre du comité Plan stratégique 2019-2024

MARC DESCHAMPS, ADMINISTRATEUR

- Co-responsable (procédure) des compétitions de lecture à vue
- Membre du comité Protocole, procédures, règles d'éthique et reconnaissance
- Membre du comité Formation
- Membre du comité Développement

STÉPHANIE FAUCHER, ADMINISTRATRICE

- Représentante de la FHOSQ au COCSPE (Concours)
- Responsable du comité Plan stratégique 2019-2024
- Responsable du comité Évaluation
- Membre du comité Membres honoraires / reconnaissance
- Membre du comité Financement

CLAUDE TREMBLAY, ADMINISTRATEUR

- Responsable (logistique et gestion) des compétitions de lecture à vue
- Membre du comité des règlements
- Membre du comité Développement

LISA RODRIGUE, ADMINISTRATRICE DÉLÉGUÉE AU COFHOSQ

- Représentante de la FHOSQ au COFHOSQ (Festival)

PERSONNEL DE LA FHOSQ

CHANTAL ISABELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Direction de la permanence de la Fédération, du personnel et des services aux membres
- Élaboration, développement et organisation des différents événements
- Rédaction des demandes de subventions et des redditions de comptes
- Gestion et organisation des réunions du conseil d'administration et participation aux comités de gestion
- Collaboration aux planifications stratégiques et au suivi des plans d'action
- Gestion et contrôle budgétaire
- Gestion du site Web et de la base de données en ligne de la FHOSQ
- Gestion des médias sociaux
- Gestion et production de la liste d'audition du Concours et du Festival
- Gestion des résultats du Concours et du Festival
- Gestion et supervision des plans de partenariat (camps et écoles supérieures)
- Gestion des séjours des boursiers de camps (Concours)
- Gestion des relations politiques

DAPHNÉ BISSON, COORDONNATRICE *POSTE DE TRANSITION*

- Enregistrement et mise à jour des fichiers des membres
- Entrée des écritures comptables et vérification des rapports
- Enregistrement des inscriptions du Festival, du Concours et autres événements
- Vérification des grades (pièces Festival)
- Soutien à l'organisation des réunions du conseil d'administration et participation aux comités de gestion et à l'Assemblée générale annuelle
- Collaboration à la planification stratégique et au suivi du plan quinquennal 2019-2024
- Gestion et supervision des plans de partenariat (camps et écoles supérieures)
- Gestion des résultats du Concours et du Festival
- Gestion des séjours des boursiers de camps (Concours)
- Gestion du programme de formation en ligne et du programme de mentorat

DANIELLE MORIN, ADJOINTE *DÉPART À LA RETRAITE*

- Gestion de l'ensemble du travail de secrétariat de la Fédération
- Enregistrement et mise à jour des fichiers des membres
- Entrée des écritures comptables et vérification des rapports
- Enregistrement des inscriptions du Festival, du Concours et autres événements
- Participation à la tenue du Festival, du Concours et de l'Assemblée générale annuelle
- Collaboration à la préparation des réunions

FESTIVAL

JEAN-MARIE MESSIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Gestion logistique et financière des activités du Festival et du OFF Festival
- Gestion du personnel et support aux comités bénévoles
- Organisation des réunions du conseil d'administration et des comités bénévoles
- Responsable de la programmation du Festival et du OFF Festival
- Gestion du site Web du Festival et du OFF Festival
- Réalisation des divers outils d'information

CLAUDINE ROUSSEL, COORDONNATRICE

- Service aux membres et accueil
- Recrutement et gestion des bénévoles
- Collaboration à la préparation des divers événements, réunions et rencontres
- Soutien logistique et administratif pour le Festival et le OFF Festival
- Comptabilité du Festival et du OFF Festival

AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Isabelle Côté, préposée à l'accueil

Marc-Antoine Tessier, responsable des communications

Sébastien Hinse, directeur technique

Frédéric Messier, directeur logistique

CONCOURS

ISABELLE LAMONTAGNE, COORDONNATRICE

- Coordination générale du Concours et du OFF Concours
- Gestion logistique et financière des activités du Concours et du OFF Concours
- Recherche de commandites et rédactions des demandes de subventions
- Service aux membres et accueil / promotion sur le terrain
- Relations avec les commanditaires et les partenaires
- Gestion des communications, de la promotion et de la publicité
- Recrutement, gestion et support aux comités bénévoles
- Organisation des réunions du conseil d'administration et des comités bénévoles
- Gestion des médias sociaux
- Gestion du site Web
- Rédaction des rapports d'activités
- Support aux demandes d'information

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016-2017

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus des rencontres de comités et des événements organisés par la FHOSQ, le conseil d'administration a siégé à quatre reprises au cours des douze derniers mois :

- 18-19 novembre 2016 St-Hyacinthe
- 27-28 janvier 2017 Victoriaville
- 16-17 juin 2017 St-Hyacinthe
- 25-26 août 2017 St-Hyacinthe

ÉTAT DE SITUATION

La dernière année a vu de grands changements au niveau des activités de la permanence de la Fédération à Montréal.

Madame Danielle Morin, adjointe administrative a annoncé son départ à la retraite en novembre et a quitté son poste le 31 mai dernier après 27 années à l'emploi de la FHOSQ où elle a occupé des fonctions essentielles en traitant notamment – parmi de très nombreuses autres tâches! – des milliers d'inscriptions, des milliers de pièces, de factures en plus d'effectuer des centaines de « *rappels amicaux* » aux retardataires qui n'en finissent plus de l'en remercier. *Attention à vous tous qui vous reconnaissez, Danielle ne sera désormais plus là pour vous avertir lorsque vous serez en retard...;-)*

Madame Chantal Isabelle, directrice générale, a souhaité par conséquent profiter de l'occasion pour présenter un plan de transition complet de la permanence de la FHOSQ qui mènera également à son propre départ le 20 juin 2018. En mettant en place une transition étalée sur une période de dix-huit mois, permettant ainsi une transmission exhaustive des connaissances et des compétences acquises, on s'assure d'un passage effectué dans des conditions ne compromettant pas la pérennité de l'organisation.

À terme, ce plan de relève dégagera une marge de manœuvre intéressante au niveau du budget de fonctionnement. Cette latitude financière permettra d'envisager plusieurs nouvelles avenues de développement au niveau de la restructuration de la permanence, des projets, des activités, etc. Le calendrier de transition proposé coïncide intentionnellement avec la prochaine planification stratégique de la FHOSQ (qui englobera aussi celles du Concours et du Festival), ce qui offrira une occasion unique de donner un nouvel élan à l'organisation bientôt centenaire.

Daphné Bisson, qui avait été retenue en entrevue lors de l'ouverture du poste de coordination aux projets en 2013, a été identifiée par Chantal Isabelle, avec l'approbation du conseil d'administration, pour prendre la relève de la gestion de la FHOSQ.

Madame Bisson, détentrice d'un baccalauréat en musique (clarinette) et d'une maîtrise en management des entreprises culturelles (gestion d'organismes culturels), est présentement musicienne active au sein de l'Harmonie Laval en plus d'en assumer la présidence. Elle cumule également de l'expérience au sein du c.a. de la FHOSQ et une longue expérience en tant que bénévole et participante au Concours et au Festival, ce qui en fait la personne toute désignée pour mener à bien le plan de relève de la permanence.

Madame Bisson occupe ses fonctions à temps plein depuis janvier tandis que Madame Isabelle a réduit ses activités à trois jours/semaine depuis juin. Une nouvelle personne viendra soutenir l'équipe dès janvier. La nature du poste et les compétences recherchées sont encore à définir.

Sylvain Lalonde se fait le porte-parole du c.a. et salue le travail effectué par Danielle Morin et, bien qu'il reconnaisse la sagesse du plan de transition et approuve le choix de Daphné Bisson, accepte tout de même avec tristesse le départ annoncé de Chantal Isabelle.

POLITIQUE CULTURELLE

La Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ) a salué l'initiative du Ministère de la Culture et des Communications de doter le Québec d'une nouvelle politique culturelle. Dans ce contexte, Chantal Isabelle, directrice générale de la FHOSQ, a rédigé un mémoire qui a été présenté au Ministre et Sylvain Lalonde, Président de la FHOSQ et des comités organisateurs, ainsi que d'Isabelle Lamontagne du Concours et Jean-Marie Messier du Festival ont pris part à la consultation régionale tenue le 30 juin 2016 à Victoriaville.

Dans les grandes lignes de son mémoire (disponible sur le site Web), la FHOSQ a défendu qu'il est primordial pour nous et nos membres que la nouvelle politique culturelle embrasse tous les domaines et niveaux d'expression de la culture et qu'elle reconnaisse l'apport substantiel de la pratique du loisir culturel au tissu culturel québécois.

La nouvelle Politique culturelle doit donner une place importante à la pratique du loisir culturel et faire figure de défenseur de tous ses aspects auprès des différents intervenants pour s'assurer que des milliers de pratiquants conservent l'accès à leur activité favorite.

Le projet de consultation de la nouvelle politique culturelle, publié en juin dernier, fait une très grande place au loisir culturel et à l'implication citoyenne, ce qui laisserait présager que la FHOSQ et ses membres pourraient être au bon endroit, au bon moment – pour une fois! L'emphase serait mise sur l'engagement citoyen, ce qui représente l'essentiel de notre mission. À suivre!

CAMPAGNE « MON LOISIR : MA PASSION! »

Les membres ont été invités à compléter un très court sondage pour permettre de créer une carte géographique à l'échelle du Québec pour démontrer l'impact sur le territoire de la participation citoyenne pour appuyer la nouvelle politique culturelle.

JOURNÉE DU LOISIR CULTUREL

Dans le contexte du renouvellement de la Politique québécoise de la culture, les organismes partenaires du Conseil québécois du loisir ont participé à la Journée du loisir culturel le 28

septembre dernier en rappelant les valeurs et les principes qui sous-tendent la contribution du loisir culturel et des pratiques en amateur à la culture au Québec et précisant leurs attentes.

- **Affirmer** le caractère essentiel du loisir culturel
- **Reconnaître** le loisir culturel pour ses multiples bienfaits et apports concrets à l'accessibilité de la culture
- **Améliorer** l'accessibilité aux loisirs culturels pour tous et partout au Québec;
- **Valoriser et soutenir** de façon adéquate, stable et à long terme, l'engagement bénévole et associatif
- **Intensifier** la concertation entre les ministères concernés et entre les amateurs et les professionnels
- **Se concrétiser et prendre forme** dans les orientations, les objectifs, les mesures, les programmes et les investissements découlant de la politique québécoise de la culture et de son plan d'action

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2019

Nous continuons à travailler prioritairement pour l'augmentation de la participation à nos activités et événements. Une des façons que le conseil d'administration a identifiée pour y parvenir est de cibler les futurs maîtres par de l'information, des formations/séminaires, des invitations à visiter le Concours et le Festival, etc. Ces idées restent à être élaborées et mises en place concrètement par le biais du comité Développement, notamment.

PROCHAINE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

On intégrera les deux comités organisateurs au sein de la prochaine planification stratégique pour avoir une vision commune et des objectifs cohérents aux trois organisations. Un comité de travail se penche déjà sur les orientations et les actions à prendre.

SONDAGE AUX MEMBRES

Un sondage téléphonique sera administré au cours de l'automne par les membres du c.a. auprès d'un large échantillonnage (membres, non membres, participants, non participants, amateurs, pros, profs, etc.). L'analyse de ces résultats guidera les orientations contenues dans la prochaine planification stratégique.

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La FHOSQ a mis sur pied en 2015 un comité qui voit à informer, solliciter, évaluer et recommander des personnes pour les sièges disponibles au conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle.

En plus de la réélection d'Andréanne Allard, Daphné Bisson et de Claude St-Amand, le c.a. de la FHOSQ a accueilli un nouveau membre, Marc Deschamps.

Daphné Bisson ayant démissionné de son poste d'administratrice au moment des discussions du plan de relève de la permanence en novembre, un poste était donc vacant. Gabrielle Ayotte a

accepté l'invitation à se joindre au c.a. et a présenté sa candidature en bonne et due forme selon les normes du comité. Elle comblera le mandat de Daphné Bisson jusqu'en octobre 2018.

La FHOSQ souhaite continuer à maintenir la qualité et la stabilité de ses instances démocratiques en plus d'assurer la relève des administrateurs au c.a. Les modalités pour 2016-2017 ont été communiquées aux membres de la FHOSQ et aux intervenants de notre milieu au cours des dernières semaines et le comité vous présentera son rapport en vue de l'élection des postes d'administrateurs pour la prochaine année.

FESTIVAL DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

Le Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec a accueilli cette année 212 ensembles (138 harmonies, 6 orchestres symphoniques et ensembles à cordes, 53 stage bands, 4 ensembles vocaux, 5 ensembles de guitares et 6 drumlines) inscrits dans 239 compétitions (incluant la lecture à vue) ce qui représente une diminution par rapport aux chiffres de 2016. Nous avons accueilli des groupes provenant de toutes les régions du Québec et le Festival demeure malgré tout un des événements musicaux le plus important car il réussit toujours à attirer entre 6 000 et 7 000 musiciens.

Le financement du Festival connaît un répit : le Ministère du Tourisme a augmenté substantiellement sa subvention en passant de 20 000\$ à 32 000\$ et annulant d'un coup la coupure de 15 000\$ du programme Jeune relève!

On a vu à sensibiliser le Ministre Luc Fortin, qui, en plus d'accepter la présidence d'honneur de l'événement, a généreusement versé un octroi de 5 000\$ de son budget discrétionnaire au Festival, pour tenter de récupérer également des sommes du budget discrétionnaire pour le Concours, qui a aussi perdu sa subvention Jeune relève.

Malgré son horaire très chargé, le Ministre Fortin a été présent lors de la conférence de presse et à la cérémonie de clôture du Festival. Il a également fait mention du Festival à la Chambre des communes. Le Ministre Fortin a été très impressionné de la logistique qui entoure le Festival.

Le Festival est un événement prestigieux où des spectacles de grande qualité y sont présentés. Nous avons notamment entendu cette année une prestation époustouflante de Dawn Tyler Watson et de Michel Lambert, accompagnés d'une vingtaine de musiciens, dans « St.Louis Blues / Hommage à Louis Armstrong » lors du Concert Yamaha. Les participants peuvent également visiter un salon des exposants. Une programmation parallèle est présentée : le OFF Festival, qui débute ses activités quelques semaines avant le Festival, permet d'élargir les prestations offertes et la visibilité de cet événement presque centenaire.

Pour ce faire, ce Festival peut heureusement compter sur beaucoup de gens :

- Jean-Marie Messier, directeur général, Claudine Roussel, coordonnatrice, Isabelle Côté, responsable de l'accueil, Marc-Antoine Tessier, responsable des communications, Sébastien Hinse, directeur technique et Frédéric Messier, directeur logistique;

- Madame Anick Lessard, Vice-doyenne à l'enseignement et au développement à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'UdeS, vice-présidente exécutive de comité organisateur;
- Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives à la Commission scolaire de la région de Sherbrooke, représentante déléguée de la FHOSQ au COFHOSQ;
- Murielle Labbé, trésorière du comité organisateur;
- Monsieur Luc Fortin, Ministre de la Culture et des Communications et Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de langue française, Ministre responsable de la région de l'Estrie, député de Sherbrooke, président d'honneur du Festival
- Monsieur Alain Webster, vice-recteur développement durable et relations gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, porte-parole du Festival;
- Joël Brouillette, directeur des opérations artistiques à I Musici (*maintenant directeur adjoint, opérations et développement artistique à l'Orchestre symphonique de Québec*), directeur du personnel à l'Orchestre symphonique de Drummondville et corniste à l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, juge en chef;
- Les juges;
- Les commanditaires;
- Ainsi que tous les précieux bénévoles.

CONCOURS SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES DE LA FHOSQ

Cette dix-septième édition a connu un grand succès car nous avons constaté encore une fois une hausse significative des inscriptions. Les chiffres de cette année se détaillent comme suit : 642 solistes, 180 petits ensembles (163 ensembles de musique de chambre / dont 5 petits ensembles de guitares, 10 combos et 7 petits ensembles vocaux). De plus, l'assistance au Concours a connu un bond spectaculaire et a accueilli 20 000 spectateurs (*système de clics-compteurs*) et ce, de partout au Québec!

Les cérémonies des remises des médailles des solistes au cours de la journée du samedi sont toujours aussi appréciées et attendues. La Place des médailles a été renommée *Place des Médailles Gilles-Valois* cette année en l'honneur de ce grand homme pour le grand plaisir de tous et tout particulièrement de sa famille.

PARTENARIATS

Pour une 8e année, le plan de partenariat avec les écoles d'enseignement supérieur en musique continue de valoriser la pratique de la musique de haut niveau en augmentant l'offre d'activités de calibre professionnel aux participants, en bonifiant la récompense remise aux solistes des classes avancées et en offrant une vitrine promotionnelle privilégiée aux programmes d'enseignement supérieur en musique auprès d'une vaste clientèle ciblée pour permettre un lien continu de la pratique musicale de niveau avancé.

Ces ententes permettent de bonifier les bourses solistes et de présenter gratuitement des classes de maître et des récitals de haut niveau à la Place des Maîtres, lieu aménagé pour la présentation de ces activités. Des modules en ligne permettent l'inscription préalable pour chaque classe de maître afin d'augmenter la visibilité et stimuler la participation.

Les écoles suivantes, au nombre de neuf¹, comptent parmi nos partenaires :

- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Faculté de musique de l'Université de Montréal
- Département de musique de l'UQÀM
- Département de musique du Cégep Marie-Victorin
- Département de musique du Cégep de St-Laurent
- Département de musique du Cégep Ste-Foy
- Département de musique du Cégep de Drummondville
- École de musique Vincent-d'Indy
- Collège Lionel-Groulx

¹ Pour 2017-2018, deux nouveaux partenaires ont confirmé leur participation. McGill University et le Cégep de Sherbrooke s'ajouteront aux neufs partenaires actuels et des discussions ont présentement cours également avec le Cégep de Joliette.

Ainsi, dix-huit classes de maîtres et récitals ont été présentés dans le cadre du Concours 2017, soit cinq de plus que l'an dernier, en incluant la présentation de trois prestations remarquables du porte-parole de l'événement, Stéphane Tétreault, violoncelliste :

Classe de maître	VIOLON	avec NATALIA KONONOVA	Cégep de Drummondville
Classe de maître	COR	avec LOUIS-PHILIPPE MARSOLAIS	Université de Montréal
Classe de maître	VIOLON	avec ULIANA DRUGOVA	École de musique Vincent-d'Indy
Classe de maître	SAXOPHONE	avec LOUIS-PHILIPPE BONIN	Cégep de St-Laurent
Classes de maître (3)	VIOLONCELLE	avec STÉPHANE TÉTREAU, PORTE-PAROLE	Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ
Récital	GITARE	avec CHRISTOPHE PRATIFFI	Cégep de Ste-Foy
Classe de maître	SAXOPHONE	avec JEAN-FRANÇOIS GUAY	Cégep Marie-Victorin
Classe de maître	CLARINETTE	avec GILLES PLANTE	Cégep Marie-Victorin
Classe de maître	VIOLONCELLE	avec ANIK HÉBERT	Cégep de St-Laurent
Récital et Classe de maître	SAXOPHONE	avec MATHIEU GAULIN et JACYNTHE RIVERIN au piano	UQAM
Récital	QUATUOR ORLÉANS <i>Récital commenté par Louis Dallaire</i>	avec WILLIAM GENDREAU-FOY violon, ÉLÉONORE SOUCY-GIGUÈRE violon, SARAH-ÈVE VIGNEAULT alto, et EMILY McBEAN violoncelle	Conservatoire de musique du Québec
Classe de maître	CLARINETTE	avec AMÉLIE BOIS	Cégep de Ste-Foy
Récital et Classe de maître	VIOLON et PIANO	avec AMÉLIE BENOIT BASTIEN et LOUISE LESSARD	Collège Lionel-Groulx
Classe de maître	TROMPETTE	avec JACQUES KUBA SÉGUIN	École de musique Vincent-d'Indy
Classe de maître	FLÛTE	avec JOCELYNE ROY	Université de Montréal
Classe de maître	BASSON	avec RICHARD GAGNON	Conservatoire de musique du Québec

Le plan de partenariat entre les camps musicaux affiliés et accrédités et la FHOSQ continue d'être une partie plus qu'essentielle de la viabilité du Concours. Ce plan a comme objectif d'améliorer le financement des bourses du Concours, de réduire la part du boursier pour son séjour et surtout, offrir une vitrine promotionnelle privilégiée aux camps. Grâce à

l'appui financier de ses camps partenaires (Camp musical d'Asbestos, Camp musical des Laurentides, Camp musical de St-Alexandre, Camp musical Père-Lindsay et Camp musical du Lac-Matapédia), en plus de l'apport financier des écoles supérieures, le Concours a remis un total de 28 825\$ aux boursiers de camp, aux boursiers des classes supérieures (A, Ouverte et Senior) et aux boursiers en musique de chambre, combos et petits ensembles vocaux!

Pour l'édition 2017, la FHOSQ a poursuivi sa nouvelle façon d'attribuer les bourses pour répondre aux insatisfactions envers certains regroupements de classes et/ou d'instruments, en particulier pour les intermédiaires et réguliers.

Sept concurrents ou plus :

- Médailles d'or, argent et bronze remises aux trois premières positions
- Bourse de 500\$ applicable pour une session accréditée dans un camp *affilié et approuvé par la FHOSQ* remise au concurrent ayant obtenu la première position
- Le boursier doit s'inscrire à une session pour l'instrument avec lequel il s'est mérité la bourse.

Quatre à six concurrents :

- Médailles d'or et d'argent remises aux deux premières positions
- Le concurrent ayant obtenu la première position participera automatiquement au tirage des bourses de camp excédentaires

Trois concurrents et moins :

- Médaille d'or remis à la première position
- Le concurrent ayant obtenu la première position participera automatiquement au tirage des bourses de camp excédentaires

Vous trouverez ci-dessous la répartition des bourses 2017 :

- 18 bourses / Camp musical d'Asbestos (total de 9 000\$)
- 15 bourses / Camp musical des Laurentides (total de 7 500\$)
- 9 bourses / Camp musical de St-Alexandre (total de 4 500\$)
- 7 bourses / Camp musical Père-Lindsay (3 000\$)
- 0 bourse / Camp musical du Lac-Matapédia (0\$)
- 2 bourses en argent A et Ouverte et Senior (1 000\$)
- Bourses petits ensembles (3 825\$)

Depuis 2014, FHOSQ a revu son processus d'attribution des bourses de camp non réclamées lors du Concours. Les musiciens sont invités à s'inscrire en ligne pour avoir la chance de remporter une des bourses non réclamées par tirage au sort.

Voici la liste des gagnants, telle que publiée sur notre site Web en juin dernier :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| • Myriam Ayotte | • Noémie Malouin |
| • Sérena Carignan | • Shany Pelletier-Lemire |
| • Gabrielle Kelland-Fortin | • Jean-François Denis |
| • Julia Labelle | • Jules Bastin-Fontaine |
| • Abraham Suarez-Santizo | • Charles Chouinard |
| • Bianka Beaulieu | • Victor Daas |
| • Anne Cayouette | • William Deslauriers-Allain |
| • Éloïse Fortier | • Wu Ding |

- Arienne Ethier
- Mathieu Fortier
- Jean-Farel Ngumentchouang
- Mégane Picard-Audet
- Alexis Proulx
- Julien Rondeau
- Émile Simard
- Anabelle Some Sophie
- Abigail Suarez-Santizo
- Mathilde Vaillancourt
- Felix Vanasse

Au total, 51 bourses ont été attribuées dont 27 par tirage au sort.

Le public a eu droit à des performances d'Oktopus, groupe interprétant de la musique de l'Europe de l'Est, lors du spectacle du samedi soir et du Vicas Big Band, lors de la cérémonie de clôture, des prestations fort appréciées des spectateurs!

BOURSE JEAN-LOUIS DUFORD

Une bourse de 500\$ en argent, attribuée par legs en mémoire de Monsieur Jean-Louis Duford, clarinettiste émérite et membre honoraire de la FHOSQ, est remise depuis 2010 au clarinettiste ayant obtenu la plus haute note toutes classes confondues dans le cadre du Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ.

Cette année, la bourse a été remise à Danyel Leroux, sec. 3, de Joseph-François-Perreault qui a obtenu une note de 98%.

DUOS

Nouveauté!, après les petits ensembles vocaux et les petits ensembles de guitares, le Concours accueillera des duos en 2018. Pour des raisons logistiques, les duos ne pourront être programmés en même temps que les groupes de musique de chambre. Cette catégorie sera présentée à compter du vendredi soir.

Il est à noter que pour l'instant, les instruments seront regroupés par classe car il est impossible de prévoir quels types d'instrumentistes s'inscriront pour cette première édition. Nous verrons à préciser les catégories au courant des éditions subséquentes.

Le financement du Concours demeure précaire. L'augmentation croissante de la participation accroît les frais inhérents à l'organisation des compétitions (salles, juges, déplacement et repas des bénévoles) alors que les bourses constituent déjà un poids financier important. La FHOSQ a écrit à deux reprises au bureau du Ministre Luc Fortin pour obtenir des sommes du budget discrétionnaire pour le Concours, qui a aussi perdu sa subvention de 15 000\$, avec pour toute réponse « *Malgré l'intérêt que nous portons à votre organisme, il nous est impossible de répondre favorablement à votre requête. Soyez assuré que c'est à regret que nous prenons cette décision.* ».

Le Concours peut compter sur des gens exceptionnels :

- Isabelle Lamontagne, coordonnatrice;
- Isabelle Houle, déléguée de l'Harmonie l'Inspiration (partenaire local) et vice-présidente exécutive;
- Élie Romanesky, délégué des Harmonies Primaires de Victoriaville (partenaire local) et trésorier;

- Laurier Paré, délégué de l'Harmonie l'Inspiration (partenaire local) et vice-président corporatif;
- Stéphane Tétreault, violoncelliste virtuose, porte-parole;
- Joël Brouillette, directeur des opérations artistiques à l' *l'Orchestre symphonique de Québec* (maintenant directeur adjoint, opérations et développement artistique à l'Orchestre symphonique de Drummondville et corniste à l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, juge en chef);
- Les juges;
- Les commanditaires;
- Les écoles d'enseignement supérieur partenaires;
- Les camps musicaux partenaires;
- Ainsi que chacun des 300 bénévoles dont l'engagement et le dévouement sont indispensables à la tenue d'un tel événement!

COMITÉ FORMATION

Ce comité, mené par Daphné Bisson et composé de Josée Crête, Andréanne Allard et Guillaume Héту, est voué à l'élaboration et la mise en place de nouveaux services en lien avec différents aspects de la formation liés aux besoins des membres.

Nous avons présenté une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et des Communications qui a été approuvée dans le cadre du plan culturel numérique pour un projet portant principalement sur la mise en ligne capsules de direction musicale (volet « technique et pratique ») de Josée Laforest, projet qui devait à l'époque obligatoirement passer par la création d'un portail ChallengeU – selon les exigences du MCC.

ChallengeU ayant entretemps décidé de se retirer du dossier en cours de contrat, nous devons rapidement faire des suivis auprès du MCC pour confirmer que le soutien financier était toujours valide malgré la modification du projet initial. Ce que le MCC a confirmé sur réception de la mise à jour de la formulation du projet et du budget. Nous sommes heureux de poursuivre le projet à nos conditions sans le carcan de ChallengeU. Le travail se poursuit avec Josée Laforest pour la mise en forme des capsules et le tournage aura lieu au cours de l'automne avec un calendrier prévu de diffusion des premières capsules en janvier. Ces capsules pourront être achetées en bloc ou à la carte, permettant une flexibilité pour chaque personne intéressée par cette formation.

Divers tutoriels (inscriptions au Concours et au Festival, demandes de dérogation ainsi qu'un cahier de charges utile pour l'organisation d'un événement tel un concert) sont aussi en ligne sur le site Web de la FHOSQ.

PROGRAMME DE MENTORAT

La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec a mis en place au cours du printemps un programme de mentorat dans l'optique de faciliter les occasions de partage entre les membres dans le cadre d'un programme de partage de connaissances. Douze mentors se sont rapidement engagés mais le recrutement des mentorés fut un peu plus lent. Nous avons dû y aller d'efforts de promotion pour inciter les postulants potentiels à franchir la gêne et requérir les services des mentors. Six inscriptions ont été reçues et quatre paires ont été ainsi récemment formées.

PROGRAMME DE FORMATION DE CHEF D'HARMONIE

La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec offre depuis 2007 un programme de formation de chef d'harmonie en association avec Madame Josée Laforest, directrice musicale réputée. Ce programme, qui offre trois niveaux de formation, s'adresse à tout enseignant en musique ou chef d'harmonie qui souhaite développer son potentiel à l'aide d'outils concrets élaborés et présentés par une formatrice de renom.

Neuf formations ont été données à Terrebonne, Rosemère, Longueuil, St-Hyacinthe, Victoriaville et St-Jacques-de-Montcalm au cours de la dernière année.

Trois niveaux sont offerts :

Formation technique et pratique

Cette formation vise à fournir au chef d'harmonie les outils nécessaires au perfectionnement de sa direction. Il peut ainsi exercer une direction sûre, précise et efficace.

Master Class

Des aspects théoriques et pratiques sont abordés au cours de cette formation tels que l'analyse de la partition et des concepts musicaux à l'aide de répertoire choisi, des stratégies efficaces de répétitions et la découverte de nouveau répertoire.

Coaching en vue d'une performance

Cette formation personnalisée vise à approfondir le matériel de concert ou de concours à travailler avec le chef et ses musiciens dans son milieu. En plus de répéter avec les musiciens, la formatrice travaille avec le chef ses partitions et sa direction en vue d'optimiser le rendement de son groupe.

L'accent est mis sur la formule Coaching cette année encore puisqu'elle répond bien aux besoins exprimés. Les formations sont offertes en formule d'une journée ou d'une demi-journée. Les informations sont disponibles sur le site Web de la FHOSQ.

COMITÉ FINANCEMENT

La FHOSQ a présenté une demande de reconnaissance d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada qui a été jugée irrecevable puisque toutes nos actions « charitables » sont déléguées à nos comités organisateurs du Festival et du Concours.

Bien qu'il soit reconnu que ce soit la FHOSQ qui soit maître d'œuvre de ces événements, ils sont gérés par des comités légalement constitués et reconnus OBE. Nous sommes en processus de validation d'un nouveau libellé de nos objets pour être conforme aux exigences de l'ARC.

Suite à l'éventuelle reconnaissance à titre d'organisme de bienfaisance, le comité étudiera l'option de Placement Culture pour pérenniser certaines sommes. Une somme résiduelle de la Fondation demeure toujours disponible pour différents projets et/ou aides financières. Pour aider au financement de nos membres (projets, participation aux événements), la FHOSQ pourrait également offrir des formations en présentation de commandites et de demandes de soutien auprès de fondations.

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

La FHOSQ, par le biais du Regroupement Loisir Québec, offre un programme d'assurance responsabilité civile générale qui offre une couverture des plus complète aux ensembles membres de la FHOSQ. Nous avons été informés le 27 septembre par le service juridique du Regroupement loisir et sport du Québec que la couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants, qui était offerte gratuitement à tous les adhérents à l'assurance responsabilité civile des organismes, nous sera dorénavant facturée par le RLSQ. Ce montant, quoique minime et abordable en comparaison des prix du marché (ce type de couverture est généralement offert à plus de 800\$/an en sus de la couverture de l'organisme) nous oblige à faire passer le tarif d'assurance de la FHOSQ de 175\$ à 250\$ au 1^{er} décembre 2017. Nous nous désolons de cette situation hors de notre contrôle et nous remercions les adhérents de leur compréhension.

Ce service est de plus en plus populaire comme le démontre les 56 membres qui bénéficient présentement de cette couverture. Ceci représente une source de financement stable et récurrente de plus en plus importante pour la FHOSQ. Depuis l'instauration du programme en 2007, des revenus de 58 000\$ ont été générés par les adhésions et les affiliations d'ensembles qui ont joint la FHOSQ pour bénéficier de l'assurance. Les prévisions pour 2017-2018 portent ce total absolu à plus de 75 000\$! Bonus non négligeable, certains de ces ensembles ont par la suite participé au Festival, générant encore d'autres revenus supplémentaires.

Et comme ce programme peut être offert par FHOSQ à tout ensemble musical à statut d'OSBL, nous sommes en train d'étendre notre membership à des ensembles professionnels, ce qui renforce notre positionnement de référence pour la musique d'ensemble au Québec.

La FHOSQ met également à la disposition de ces membres depuis septembre dernier l'accès à toute une gamme de services professionnels destinés à épauler et assister les organisations dans la réalisation de leurs activités par le biais du Centre québécois de services aux associations. Ayant la possibilité de retirer des redevances de l'utilisation de ces services par les organisations référées, la FHOSQ déploie des efforts importants dans le recrutement de nouveaux membres professionnels.

Tous les détails se trouvent sur le site Web.

CAMPAGNE DE PROMOTION

Nous rappelons que ces images sont mises gratuitement à la disposition des membres pour les concerts, les journées portes ouvertes, ou tout autre événement de visibilité et/ou de recrutement dans leur milieu.



MÉDIAS SOCIAUX

La FHOSQ continue d'assurer une présence constante sur les réseaux sociaux, notamment Facebook.

Des statistiques :

- Bureau FHOSQ : 2 543 abonnés (2 352 en 2016)
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec : 1 243 abonnés (1 040 en 2016)
- Harmonies seniors : 459 abonnés (416 en 2016)
- Harmonies juniors : 107 abonnés ^{créé en 2017}

MEMBRES HONORAIRES

Nous avons intronisé l'an dernier Francine Lafond et Réal Deschênes à titre de membres honoraires de la FHOSQ pour leur engagement exceptionnel au développement de la musique d'harmonie auprès de musiciens du primaire du Centre-du-Québec.

En 1989, Francine et Réal, tous deux enseignants en musique au primaire, fondaient l'Harmonie la Riveraine. Grâce à leur travail acharné, la qualité musicale de l'ensemble a été reconnue rapidement ailleurs au Québec. En 2006, le programme Musique-Études de l'école Jean XXIII est officiellement implanté, programme reconnu par le Ministère de l'Éducation en 2013.

De nombreux témoignages confirment l'apport important de Francine et Réal au développement de la musique tant dans leur région que dans plusieurs régions du Québec.

Madame Lafond et Monsieur Deschênes ont été présentés lors du Festival en mai dernier.

PRIX RECONNAISSANCE

Puisque le titre de Membre honoraire est réservé à des personnes ayant contribué au développement de la pratique de la musique d'ensemble par leur implication exceptionnelle au sein de la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, nous avons voulu créer de nouvelles marques de reconnaissance pour valoriser l'engagement et l'implication de personnes exceptionnelles de notre milieu.

Le **Prix Reconnaissance FHOSQ (Prix Gilles-Valois)** est octroyé à des personnes ayant contribué de façon exceptionnelle au développement de la pratique de la musique d'ensemble que ce soit dans l'enseignement, la pratique ou le soutien de l'activité au Québec sans que ce soit nécessaire au sein de la FHOSQ.

Lors de l'Assemblée générale 2015, Jean-Pierre Lambert en est ainsi devenu le tout premier récipiendaire. La FHOSQ n'a pas identifié de candidature pour 2016 ni 2017.

Dans un deuxième temps, considérant qu'une grande partie de nos membres œuvrent au niveau de l'éducation musicale en tant qu'enseignant, la FHOSQ aussi créé un **Prix de l'enseignant de l'année**. Les candidatures sont soumises par les élèves de l'enseignant.

Quatre candidatures ont été reçues et approuvées par le comité.

Les premiers récipiendaires du **Prix de l'enseignant de l'année** pour l'année 2017 sont :

- **Danielle Lévesque**, *Ensembles à vent CAL* / école secondaire Curé-Antoine-Labelle de Laval
- **Catherine Parr**, *Harmonie Allegro* / Collège de Laval
- **Isabelle St-Hilaire**, *Ensembles Massey-Vanier* / école secondaire Massey-Vanier de Cowansville
- **Pierre Thibault**, *Ensembles à vent du CSA* / Collège Ste-Anne de Lachine

La FHOSQ souhaite également remettre un **Prix du bénévole de l'année** en reconnaissance de l'apport exceptionnel d'un bénévole auprès d'un ensemble membre de la FHOSQ, considérant le rôle prépondérant des bénévoles pour le développement de la pratique de la musique d'ensemble. Nous n'avons pas reçu de candidatures pour 2017 mais nous encourageons les membres à diffuser l'information dans leurs milieux.

Tous les détails se trouvent sur le site Web.

PROJET DE LOI SUR LE LOBBYING

Le projet de loi portant sur la transparence en matière de lobbying a été déposé par le Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, en juin 2015. La FHOSQ est d'avis que l'assujettissement des OBNL prévue dans ce projet de loi met en péril le recrutement des bénévoles au sein des organismes de loisir culturel et ce, à tous les niveaux (local, régional et provincial).

La FHOSQ a appelé à maintes reprises à la mobilisation sur ces réseaux sociaux au cours de la dernière année et Chantal Isabelle, directrice générale, a maintenu une veille sur ce dossier important. Les derniers développements faisaient état d'un certain recul (mais non d'un recul certain) du Commissaire au lobbying et d'un assouplissement des règles d'enregistrement des OBNL. Surprise! À quelques jours de la fin de son mandat en juin dernier, le Commissaire au lobbying tentait encore une fois d'assujettir les OSBL à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et ce, sans égard aux conclusions des trois consultations des 10 dernières années. Dans son dernier rapport, il réintègre même sa proposition de considérer l'appel au public comme une activité à déclarer au registre des lobbyistes, sujet pourtant disparu des débats après 2007. Associer les OSBL aux lobbyistes aurait de graves conséquences : diminution de la participation citoyenne, accès limité aux instances publiques, difficultés à se rassembler pour défendre l'intérêt collectif, etc.

Les OSBL réitèrent que le PL56 doit être retiré plutôt qu'amendé. Ils invitent le Ministre et la prochaine personne au poste de Commissaire à enfin tenir compte de l'avis des principaux intéressés, à rejeter, une fois pour toutes, l'assujettissement des groupes qui n'ont aucune visée lucrative et à ne pas inclure les appels au public à Loi.

PROTOCOLE, PROCÉDURES ET RÈGLES D'ÉTHIQUE

En plus de son guide des procédures adopté en novembre 2010, la FHOSQ s'est dotée en juin 2011 d'un document formel d'éthique (*en annexe*) s'appliquant à tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la FHOSQ, du Festival et du Concours. Le contexte socio-juridique faisant en sorte qu'un administrateur doit agir de façon éthique en toute transparence et en toute connaissance des règles, nous nous assurons que tous les administrateurs connaissent ces règles et adhèrent à ces principes.

Les membres du conseil d'administration voient à détailler les diverses tâches et responsabilités (cahier de charges et échéancier) des comités pour assurer un meilleur suivi et une pérennité des dossiers. On s'assurera donc que chaque responsable de dossier établisse un guide des procédures pour laisser à son successeur.

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Un comité de travail établira au cours de l'année un processus d'évaluation standardisé, tant pour le personnel que pour les administrateurs de la FHOSQ et de ses comités organisateurs.

MISES EN CANDIDATURES 2017-2018

Tel qu'annoncé lors de l'AGA 2014, la FHOSQ souhaite poursuivre la mise en place de pratiques professionnelles et, à cet effet, standardiser ce processus par la mise sur pied d'un comité de mise en candidature qui voit à informer, solliciter, évaluer et recommander des personnes pour les sièges disponibles au conseil d'administration.

Quelles compétences doivent détenir les administrateurs?

Ils doivent posséder entre autres une vision à long terme, des connaissances techniques et un sens de la planification.

Planification de la relève des administrateurs

Le comité doit solliciter et/ou recevoir les candidatures et s'assurer de leur conformité quant à l'élection ou la réélection des candidats. Les compétences d'un membre du conseil d'administration devraient être les suivantes :

- être une personne reconnue dans son domaine d'intervention (administrateur, directeur musical, professeur);
- faire preuve de leadership et d'habilités de communication;
- démontrer un désir à contribuer aux meilleurs intérêts de l'organisme et faire preuve de vision pour contribuer à la définition de l'orientation, des politiques et des programmes de la FHOSQ.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ARTICLE 19 : (Tel que modifié lors de l'Assemblée générale annuelle de 1982)

Les administrateurs et officiers de la corporation, à l'exception du Président, sont élus sans tenir compte de leur poste et, immédiatement après l'élection, ils déterminent entre eux le poste des personnes élues. La durée de leur mandat est de deux ans. »

ADMINISTRATEURS SORTANTS (5)

Présidence :

Sylvain Lalonde, Val-des-Monts

Administrateurs :

Josée Crête, Victoriaville

Stéphanie Faucher, Victoriaville

Guillaume Hétu, Montréal

Claude Tremblay, Alma

ADMINISTRATEURS EN POSTE (4)

Andréanne Allard, Roxboro

Gabrielle Ayotte, Laval

Marc Deschamps, Montréal

Claude St-Amand, Cowansville

Note : Ces administrateurs (administrateurs en poste) sont donc membres ad hoc du comité de mises en candidature 2017-2018

PROPOSITION

DE CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

FESTIVAL 2019

Le comité des règlements n'a pas reçu de propositions de changements aux règlements des membres de la FHOSQ.

PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE

CONCOURS 2019

Le comité des règlements n'a pas reçu de propositions de changements aux règlements des membres de la FHOSQ.

PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

2014-2019

Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

LA MISSION

Développer la pratique de la musique d'ensemble et
promouvoir ses bienfaits pour les individus

LA VISION

Être LA référence en ressources pour les ensembles de concert
dans le but d'accroître leur vitalité et leur rayonnement

LES VALEURS

Passion • Excellence • Leadership
Respect • Intégrité • Professionnalisme

LES CHOIX STRATEGIQUES

Membership • Développement • Positionnement
Communications • Gouvernance • Gestion

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Les actions de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec pour réaliser sa mission et concrétiser sa vision

ENJEU 1

Établir le leadership de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec et son positionnement comme LA référence en ressources pour les ensembles de concert dans le but d'en accroître leur vitalité et leur rayonnement

Orientation 1

Établir le positionnement de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec en tant que chef de file de la pratique de la musique d'ensemble au Québec et référence incontournable en loisir, culture et éducation

Axe 1.1 Accroître le leadership de la FHOSQ

Axe 1.2 Accroître l'offre de services

Axe 1.3 Accroître le membership

ENJEU 2

Assurer le développement et la pérennité du Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ et du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, événements-phares de la FHOSQ

Orientation 2

Augmentation de la participation au *Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ* et au *Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec*

Axe 2.1 Consolidation de la participation actuelle

Axe 2.2 Développement de nouvelles catégories

Axe 2.3 Développement de nouvelles clientèles

ENJEU 3

Assurer le rayonnement de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, de ses membres et de ses activités et services auprès d'un plus large public afin d'augmenter sa reconnaissance et sa notoriété

Orientation 3

Augmenter le rayonnement et la notoriété de la FHOSQ, son attractivité et le sentiment d'appartenance à son égard de la part de ses membres et des acteurs du milieu et du grand public

Axe 3.1 Renforcement du leadership et du rayonnement de la FHOSQ

Axe 3.2 Renforcement du sentiment d'appartenance à la FHOSQ

Axe 3.3 Renforcement de la présence de la FHOSQ sur le terrain

ENJEU 4

Définir l'image et la perception de la FHOSQ afin de préciser son message et d'augmenter sa visibilité auprès d'un plus large public

Orientation 4

Développer et optimiser le plan de communications de la FHOSQ et de ses comités organisateurs

Axe 4.1 Améliorer et optimiser nos outils d'information et de promotion

ENJEU 5

Maintenir la qualité et la stabilité des instances démocratiques en plus d'assurer la relève des administrateurs au conseil d'administration

Maintenir nos bonnes actions de gouvernance et de gestion afin de conserver une gestion saine de notre organisation et de nos comités organisateurs, notamment au plan financier

Orientation 5

Assurer la santé démocratique de la FHOSQ et de ses comités organisateurs

Axe 5.1 Standardisation du processus d'élection au conseil d'administration

Axe 5.2 Excellence des pratiques démocratiques et de gestion

Axe 5.3 Formation des membres du conseil d'administration et des comités

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FHOSQ

RÈGLEMENT NO. 1

Étant les règlements généraux de la corporation, Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec.

- Constitution :** La présente corporation a été constituée selon les dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec le 26 janvier 1970.
- Dénomination sociale :** La dénomination sociale de la corporation est *Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec* (FHOSQ).
- Siège social :** Le siège social de la corporation est situé à Montréal.
- Sceau :** Le sceau de la corporation est celui dont l'empreinte apparaît en marge sur l'original des présents règlements.
- Immeubles :** Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut acquérir sont de 500 000\$.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. OBJETS

À des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres :

- Favoriser l'accessibilité de l'activité musicale à l'ensemble des Québécois;
- Contribuer à l'amélioration du loisir musical et culturel au Québec;
- Favoriser une meilleure connaissance musicale des Québécois;
- Assurer le développement des harmonies et des orchestres symphoniques comme activité de loisir éducatif;

De façon plus générale, promouvoir par le développement du loisir, l'éducation de l'ensemble de la collectivité québécoise de façon à lui assurer un meilleur épanouissement aux plans physique, intellectuel et moral. À cette fin, recevoir et solliciter des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, valeur mobilière ou immobilière, administrer tels dons, legs, contributions et organiser des campagnes de souscription;

Les objets ci-dessous mentionnés ne permettent pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer ou de bénéficier sous quelque forme que ce soit, de l'argent qu'ils auront versé à la corporation;

En cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Article 2. **DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, les expressions suivantes désignent :

- La corporation :** la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ)
- Le conseil :** le conseil d'administration de la corporation
- Le règlement :** les règlements généraux de la corporation
- L'assemblée :** l'assemblée générale des membres

Article 3. **MEMBRES**

3.1 Catégories de membres

Il y a trois (3) catégories de membres :

- Membres ordinaires
- Membres affinitaires ou affins
- Membres honoraires

3.2 Critères d'admissibilité

3.2.1 Membres ordinaires :

Sont membres ordinaires les *harmonies*, les *orchestres symphoniques* et les *ensembles à cordes* dont la demande est acceptée par le conseil d'administration de la corporation et qui acquittent la cotisation fixée.

3.2.2 Membres affinitaires ou affins :

Sont membres affinitaires ou affins, les *groupes musicaux*, *corporations*, *associations* ou *individus* reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à la corporation, qui en font la demande ou que le conseil d'administration, s'il le juge à propos, peut inciter à faire partie de la corporation.

3.2.3 Membres honoraires :

Sont membres honoraires, les *individus*, *corporations* ou *associations* que le conseil d'administration veut honorer pour services rendus à la cause de la corporation.

Article 4. **COTISATION**

La date limite pour le renouvellement des cotisations est le 31 décembre de chaque année. Une pénalité peut être imposée. Le montant de la cotisation et de la pénalité, s'il y a lieu, sont déterminés par le conseil d'administration.

Article 5. **SUSPENSION ET EXPULSION**

Le conseil d'administration peut suspendre, pour la période qu'il détermine, un membre qui ne s'est pas conformé aux règlements de la corporation ou dont la conduite et les activités sont jugées nuisibles aux intérêts de la corporation.

Cependant, avant de poser un tel geste, le conseil d'administration doit aviser le membre concerné de la date, de l'heure et du lieu de l'audition de son cas et lui donner la possibilité de se faire entendre.

Un membre qui démissionne ou est exclu des rangs de la corporation perd tous les droits et privilèges qu'il détient comme membre et doit remettre tous les biens de la corporation qu'il a en sa possession.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Article 6. **COMPOSITION**

Elle est composée des membres ordinaires et des membres affinitaires de la corporation.

Article 7. **DÉLÉGUÉS**

Les harmonies, les orchestres symphoniques et les ensembles à cordes (membres ordinaires de la corporation) peuvent déléguer quatre (4) personnes. Les autres groupes musicaux (notamment les stage bands), les membres individuels et les membres corporatifs (membres affinitaires ou affins de la corporation) peuvent déléguer une (1) personne.

Article 8. **VOTE**

Lors de l'assemblée générale des membres, seuls les délégués et les membres affinitaires à titre individuels ont droit de vote et ils n'ont droit qu'à un seul vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé. En cas d'égalité des voix, le président de la corporation a un second vote ou vote prépondérant. Sauf lors de l'élection des administrateurs où le vote est obligatoirement au scrutin secret, le vote se prend à main levée à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le tiers des délégués présents.

Article 9. **QUORUM**

Le quorum est formé des personnes présentes et ayant droit de vote.

Article 10. **POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES**

- Décider des politiques générales et orientations de la corporation;
- Élire les membres du conseil d'administration;
- Nommer les vérificateurs de la corporation;
- Ratifier les amendements aux règlements généraux acceptés par le conseil d'administration;
- Approuver le rapport financier de la corporation.

Article 11. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Elle a lieu dans les mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la corporation, aux endroits et date fixés dans la province de Québec par le conseil d'administration. L'avis de convocation doit être fait par écrit et doit être envoyé à tous les membres de la corporation et le délai d'avis est de trente (30) jours.

Article 12. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Elle est convoquée sur demande du président, du conseil d'administration ou de cinq (5) membres de la corporation. L'avis de convocation doit être envoyé par écrit à tous les membres de la corporation. Le délai d'avis est de dix (10) jours. Lorsqu'une demande est faite par les membres, l'assemblée doit être convoquée dans les trente (30) jours suivant la dite demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 13. **COMPOSITION**

Le conseil d'administration de la corporation est composé de neuf (9) personnes élues parmi les délégués des membres ordinaires et affinitaires ou des membres affinitaires à titre individuel, lors de l'assemblée générale annuelle. Au moins huit (8) d'entre elles doivent être déléguées des membres ordinaires.

Article 14. **ÉLIGIBILITÉ**

Les personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans, ainsi que les employés de la corporation ne sont pas éligibles à la fonction d'administrateur.

Article 15. **OFFICIERS**

- Président
- Vice-président
- Secrétaire
- Trésorier
- 1^{er} directeur
- 2^e directeur
- 3^e directeur
- 4^e directeur
- 5^e directeur

Article 16. **MANDAT**

Les administrateurs et officiers de la corporation à l'exception du président, sont élus sans tenir compte du poste et immédiatement après l'élection, ils déterminent entre eux le poste des personnes élues. La durée du mandat est de deux (2) ans.

Article 17. **ASSEMBLÉE DE CONSEIL**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que jugé nécessaire. L'avis de convocation, fait par écrit ou par téléphone, est de cinq (5) jours et le quorum est de cinq (5) personnes. Le conseil d'administration peut aussi, sur décision du président et en autant que le délai d'avis de convocation aura été respecté, tenir une assemblée sous la forme de conférence téléphonique.

Article 18. **POUVOIRS DU CONSEIL**

Le conseil d'administration administre les affaires de la corporation et il exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi ou le présent règlement. La formation et la réglementation des comités nécessaires au bon fonctionnement de la corporation sont sa responsabilité. Le conseil est aussi responsable des employés de la corporation.

Article 19. **VACANCE**

Toute vacance est comblée par le conseil d'administration parmi les délégués en respectant les critères mentionnés aux articles 16 et 17 du présent règlement.

Article 20. **RÉMUNÉRATION**

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, mais ils ont le droit d'être remboursés des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

DISPOSITIONS FINALES

Article 21. **ANNÉE FINANCIÈRE**

L'année financière de la corporation se termine le 31 mars de chaque année.

Article 22. **VÉRIFICATION**

Les livres et états financiers de la corporation sont vérifiés chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque exercice financier, par le vérificateur nommé à cette fin lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Article 23. **CONTRATS**

Les contrats et autres documents requérant la signature de la corporation sont signés par le président et par le trésorier ou par toute autre personne spécifiquement désignée à cette fin par le conseil d'administration.

Article 24. **MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS**

Toute modification au présent règlement de la corporation, adoptée par le conseil d'administration, doit avant d'être en vigueur, être ratifiée à la majorité des deux tiers (2/3) des membres à l'assemblée générale annuelle de la corporation ou à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

RÈGLEMENT NO. 7 - EMPRUNTS

Le conseil d'administration de la corporation peut, de temps à autre lorsqu'il le juge à propos, faire des emprunts sur le crédit de la corporation et peut donner toute garantie reconnue par la loi pour assurer le paiement de ces emprunts et des autres obligations de la corporation.

Le présent règlement de la corporation a été adopté le 23 octobre 2010.

RÈGLES D'ÉTHIQUE DE LA FHOSQ

1 Définitions aux fins du présent document

1. «conseil d'administration»: le conseil d'administration de l'Organisme ;
2. «dirigeant»: tout dirigeant de l'Organisme au sens des règles de régie interne ;
3. «employé»: tout employé de l'Organisme occupant une fonction permanente ou temporaire, à temps complet, à temps partiel à titre de stagiaire ou d'étudiant, rémunéré ou non ;
4. «membre»: tout membre de l'Organisme ;
5. «membre d'un comité»: tout membre d'un comité constitué au sein de l'Organisme en des règles de régie interne dans l'exercice de sa mission ou par résolution du conseil d'administration ;
6. «règles de régie interne»: les règles de régie interne de l'Organisme, incluant leurs modifications ;
7. «contractuel»: toute personne ayant une relation d'affaires avec l'Organisme.

À moins que le contexte ne s'y oppose, le présent code s'applique à tous les administrateurs, membres de comités, dirigeants, employés et contractants de l'Organisme.

2 Organisation des affaires

Toute personne doit respecter les règles et, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles prévus au présent code. Elle doit de plus organiser ses affaires de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3 Confidentialité de l'information

Toute personne doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la confidentialité de toutes les informations, renseignements ou documents qui lui sont révélés ou transmis.

4 Indépendance décisionnelle

Toute personne, à l'exception des contractuels, doit dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations liées à d'autres organisations auxquelles elle est rattachée.

5 Utilisation de biens de l'Organisme

Toute personne ne doit pas confondre les biens de l'Organisme avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. De plus, elle ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

6 Réception de cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage

Toute personne ne peut accepter un cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que s'il est d'usage. Ce cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage ne doit pas être concomitant avec toute négociation ou être reçu dans le but d'influencer quiconque dans la prise d'une décision. À cet effet, toute personne doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer notamment par des offres d'emploi. S'il est un d'usage, il pourra être accepté par le destinataire mais devra être dénoncé à l'Organisme et dans le cas d'un employé, à son supérieur. Cette dénonciation est inscrite dans un Registre de cadeaux. Ce registre doit indiquer l'expéditeur, le destinataire, la nature du cadeau, de la marque d'hospitalité ou de tout autre avantage, sa valeur estimée ainsi qu'une mention indiquant si le destinataire l'a conservé pour lui ou l'a destiné à autrui. La tenue de ce registre ainsi que la supervision des cadeaux, marque d'hospitalité ou autres avantages est sous la responsabilité du Comité des finances de l'Organisme. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'Organisme.

7 Représentation ou déclaration privée ou publique

Toute personne ne doit pas faire de représentation ou de déclaration, privée ou publique, au nom de l'Organisme, à moins que le président du conseil d'administration ou son supérieur immédiat, selon le cas, l'ait autorisé expressément.

8 Activité interdite et non utilisation de l'information après la fin de ses fonctions

Toute personne ne doit pas, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Organisme est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. De plus, en tout temps, il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers, toute information, renseignement ou document confidentiel, privilégié ou non disponible au public, qui lui a été transmis ou auquel il a eu accès pendant qu'il exerçait des fonctions auprès de l'Organisme.

9 Respect par les autorités

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les membres de comités et les dirigeants de l'Organisme. Le dirigeant doit s'assurer du respect des principes d'éthique par les employés et contractuels de l'Organisme.

10 Avis en cas de manquement

L'autorité compétente fait part aux personnes visées, des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Adopté le 18 juin 2011

vibrer faire
corde sensible

ENSEMBLE POUR

VIVRE DES
EXPÉRIENCES
À COUPER LE SOUFFLE

APPRENDRE AU
RYTHME DE TA
PASSION



FHOSQ.ORG



FESTIVALDESHARMONIES.COM



CONCOURSSOLISTES.COM

FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

4545, ave Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : (514) 252-3026
Télécopieur : (514) 252-3115
Courrier électronique : info@fhosq.org

La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec est reconnue et soutenue par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et est membre du Conseil québécois du loisir ainsi que du Regroupement loisir et sport du Québec

